



**COMPTE RENDU SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2021**

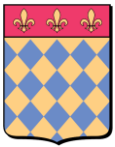
FINANCES

1.- Subventions aux associations

Le conseil municipal étudie les propositions de la commission Finances pour l'attribution des subventions 2021 aux associations.

Associations	CA 2020	Proposition 2021
Académie de la Dombes	150.00 €	150.00 €
ADAPA	200.00 €	200.00 €
ADAPEI de l'Ain	400.00 €	400.00 €
ADMR	600.00 €	800.00 €
Aide personne Alzheimer Les Lucioles	150.00 €	150.00 €
Aide soin domicile VSDS	200.00 €	200.00 €
Amicale Sapeurs Pompiers	550.00 €	1 200.00 €
Amicale Sapeurs Pompiers Vétérans	100.00 €	100.00 €
Banque alimentaire de l'Ain	150.00 €	150.00 €
Clic des 3 Cantons	100.00 €	100.00 €
Club Espérance et Amitiés	300.00 €	300.00 €
Croix Rouge Française	250.00 €	250.00 €
Docteur Clown	100.00 €	100.00 €
Donneurs de Sang	150.00 €	200.00 €
Ecole Chiens guide d'aveugle Cibeins	100.00 €	100.00 €
Fanfare de Frans	- €	100.00 €
Passerelle en Dombes	100.00 €	100.00 €
Prévention Routière de l'Ain	50.00 €	50.00 €
RASED	185.00 €	210.00 €
Société de Chasse	64.00 €	64.00 €
Sou des Ecoles	1 100.00 €	- €
Tennis AVSD	1 150.00 €	1 150.00 €
UDAF	50.00 €	- €
Val Horizon Epicerie solidaire	500.00 €	500.00 €
Total	6 699.00 €	6 574.00 €
Disponible	6 301.00 €	6 426.00 €
Budget	13 000.00 €	13 000.00 €

Vote : « pour » à l'unanimité



2.- Taux d'imposition des Taxes Directes Locales 2021

Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 prévoyant la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THp) et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales.

Dès 2021, la commune ne perçoit plus de taxe d'habitation hormis celle des résidences secondaires. La suppression de cette taxe est compensée par l'affectation de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes (le département ne percevra plus de taxe foncière). La TFPB départementale ne correspondant pas exactement à la perte de la THp, un dispositif d'équilibrage est mis en œuvre sous la forme d'un coefficient correcteur.

Ainsi, en ce qui concerne la TFPB les communes doivent délibérer un taux égal à la somme du taux communal fixé par l'assemblée délibérante et du taux départemental de TFPB 2020 (13,97%) dans le respect des règles de plafonnement.

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'aménagement et équipement auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

M. le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et de les reconduire à l'identique sur 2021 soit :

	Taux en %
Taxe sur le foncier bâti	14.50 % + 13,97% = 28,47%
Taxe sur le foncier non bâti	45.60 %

Vote : « pour » à l'unanimité

3.- Budget primitif 2021

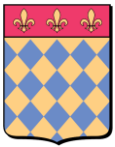
Le Conseil Municipal **VOTE**, le budget primitif 2021 qui s'équilibre comme suit, pour chaque section, en dépenses et en recettes,

Fonctionnement	1 648 786,60 €
Investissement	2 101 414,51 €

Vote : « pour » à l'unanimité

4.- Tarifs de location de la salle des fêtes

M. le Maire rappelle la délibération n°2013-62 du 25 octobre 2013 modifiant les tarifs de location de la salle des fêtes et validant une grille tarifaire.



A la suite de la rénovation de la salle des fêtes et compte tenu de l'évolution de son utilisation, la commission FINANCES propose au conseil municipal de revoir à nouveau les tarifs de location de la façon suivante :

TARIF SALLE DES FÊTES PAR WEEK-END (du vendredi matin au dimanche soir)	
Locataire de la commune : <ul style="list-style-type: none">- Privé- Associations et Amicales- Fête des Conscrits- Week-end Vogue	400 € 300 € (utilisation maximum 2 fois / an) 300 € Gratuit
Associations d'intérêt général : <ul style="list-style-type: none">- Sapeurs-Pompiers- Sou des Ecoles- Cantine scolaire	Gratuit
Locataire extérieur de la commune	900 €
Assemblées Générales : <ul style="list-style-type: none">- Associations sociales- Professionnelles	Gratuit (location en semaine) 100 € / jour (location en semaine)
Location vaisselle	50 €
Caution	1 000 €

Vote : « pour » à l'unanimité

BATIMENTS

5.- Convention tripartite d'occupation d'un bâtiment technique avec la société BAILLET BREDY AGRO et la SEMCODA

Vu le courrier reçu le 05 janvier 2021 de Mme Dominique GAILLARD et M. René DURAND informant la commune de leur décision de ne pas reconduire le bail de location du local technique à la fin de celui-ci, soit au 31 octobre 2021,

Vu les permis de démolir et de construire accordés à la SEMCODA en 2017, stoppés par le recours d'un tiers,

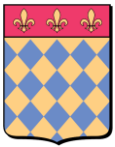
Considérant la remise en cause du projet total suite aux restructurations des sociétés BAILLET BREDY AGRO, propriétaire actuel du site et la SEMCODA, futur propriétaire et initiateur du projet,

Considérant l'intérêt de la commune de se porter acquéreur du bâtiment existant sur la parcelle cadastrée D n°706 afin d'y installer son service technique et ses sapeurs-pompiers,

Considérant l'entente entre les trois parties : la société BAILLET BREDY AGRO, la SEMCODA et la COMMUNE DE VILLENEUVE pour établir un nouveau projet dans lequel SEMCODA accepte de détacher et de céder à la COMMUNE DE VILLENEUVE, le bâtiment situé sur la parcelle cadastrée D n°706 ainsi qu'un terrain de 2 780 m² environ.

Considérant l'acte de vente à intervenir entre la société BAILLET BREDY AGRO et la SEMCODA pour l'acquisition des parcelles de l'ensemble du site « Grange Blanche »,

Considérant l'acte de vente à intervenir entre la SEMCODA et la COMMUNE DE VILLENEUVE pour l'acquisition du bâtiment situé sur la parcelle cadastrée D n°706 et du terrain qui l'entoure,



M. le Maire propose au conseil municipal de signer une convention tripartite afin que la COMMUNE DE VILLENEUVE puisse occuper à titre gratuit, le bâtiment à compter du 1er mai 2021 et ce jusqu'à la date de réitération des ventes par actes authentiques à savoir au plus tard le 30 septembre 2021.

Vote : « pour » à l'unanimité

TRAVAUX

6.- Travaux de la salle des fêtes – Validation des devis

M. le Maire rappelle la délibération n°2020-73 du 08 décembre 2020 engageant les travaux de rafraichissement de la salle des fêtes pendant le temps de sa fermeture administrative.

Au cours de la réalisation de ces travaux, plusieurs autres changements apparaissent nécessaires d'être effectués en même temps. Ces derniers ne pourront être entrepris plus tard avec la remise en location de la salle.

M. le Maire propose au conseil municipal de faire réaliser des travaux complémentaires pour un montant total de 64 577,04 € HT (73 102,97 € TTC)

Vote : « pour » à l'unanimité

7.- Acquisition d'un bloc toilettes publiques – Validation des devis

M. le Maire rappelle la délibération n°2020-55 du 14 novembre 2020 adoptant l'opération d'acquisition et d'installation de nouvelles toilettes publiques sur la place de la salle des fêtes.

M. le Maire présente au conseil municipal deux devis. Après étude, la commission URBANISME propose de retenir le modèle en bois / céramique de l'entreprise FRANCIOLI pour un montant de 38 576,00 € HT (46 291,20 € TTC) ;

Vote : « pour » à l'unanimité

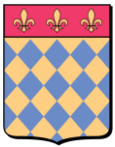
DIVERS

9.- Questions diverses

Aire de jeux : La commission « URBANISME » a choisi un sol synthétique vert pour sécuriser les jeux extérieurs installés près du parking de la salle des fêtes. Dès le sol posé (le 15 avril 2021), les jeux seront ouverts à tous les enfants de moins de 10 ans. Les conseillers demandent à ce que le chemin qui traverse cette pelouse soit réaménagé.

Personnel : M. le Maire informe le conseil municipal que Mme Gladys VILLAND est arrivée le 1^{er} avril 2021 sur le poste d'adjoint administratif en charge de l'accueil, urbanisme, état civil, élections, ... pour prendre la suite de Mme Nicole GIVRE qui fera valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} mai 2021.

RSE : Une étude est lancée par la RSE et sera prochainement présentée au conseil municipal concernant la pose sur des terrains communaux de panneaux photovoltaïques (trackers solaires).



CCAS : Le budget primitif du CCAS a été voté, le 1^{er} avril 2021. La commune a augmenté la subvention annuelle versée au CCAS car elle correspond à l'aide économique attribuée aux 4 commerçants de la commune ayant subi une fermeture administrative pendant la crise sanitaire du COVID-19.

Le CCAS a décidé de mettre en place une collecte de boîtes solidaires en faveur des étudiants.

Le comité réfléchit également à la mise en place de cours informatiques pour les seniors et de rencontre intergénérationnelle.

La distribution de la tarte de la vogue a été reconduite avec un abaissement de l'âge à 70 ans.

Syndicat d'Eau Potable (SEP) : M. Christian COUDURIER fait le compte-rendu du dernier comité syndical du SEP. Cinq syndicats sont aujourd'hui regroupés au sein du SEP BDS (Bresse Dombes Saône) avec 5 tarifs d'eau différents. Un tarif unique sera progressivement mis en place sur les 6 ans de mandat.

Ecole : Des meubles de rangement ont été commandés pour la garderie et pour l'école maternelle qui accueille un enfant autiste.

L'école vit un nouveau confinement. Les maîtresses ont su mieux l'appréhender que le premier. Les enfants ont reçu leurs devoirs à l'avance. Tout a été anticipé et parfaitement organisé pour que cette nouvelle contrainte soit vécue le mieux possible par les élèves et leur famille.

Voirie : Une structure a été commandée auprès d'un artiste de Fareins pour être apposée sur la place nouvellement nommée « la place des conscrits ».

Il est signalé qu'il serait nécessaire de faire repeindre le marquage au sol « STOP » au croisement entre la route de Villefranche et la route de Francheleins. De nouveaux accidents de la circulation ont eu lieu ces derniers temps.

Villeneuve,
Le 15 mai 2021

Le Maire
David POMMIER